



Association communautaire francophone de Saint-Jean
65, chemin Ridge, suite 245 · St. John's NL A1B 4P5
(709) 726-4900 · 1-877-407-1055
www.acfsj.ca



Rapport annuel 2014-2015

et documents relatifs à la

12^e Assemblée générale annuelle de l'Association communautaire francophone de Saint-Jean

11 juin 2015

au

Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents

Table de Matières

Ordre du jour	3
Procès-verbal de l'AGA du 19 juin 2014	4
Rapport d'activités	13
Mot de la présidente	19
Mot de la direction générale	21
États financiers (2014-2015)	22
Prévisions budgétaires (2015-2016).....	22
Statuts et règlements	34

12^e Assemblée générale annuelle de l'ACFSJ
11 juin 2015
au Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Constatation du quorum
3. Nomination d'un(e) président(e) d'assemblée
4. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée
5. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 19 juin 2014
6. Rapports 2014-2015
 - a). Dépôt et adoption du Rapport annuel 2014-2015
 - Rapport d'activités et programmation socioculturelle/récréative pour 2014-2015 et planification pour l'année 2015-2016
 - Mot de la présidente
 - Mot de la direction
 - b) Dépôt et adoption des états financiers pour l'exercice financier 2014-2015
 - c) Nomination de la firme de vérification externe pour l'exercice financier 2015-2016
- a) Prévisions budgétaires
- b) Délégation à l'AGA de la FFTNL
8. Amendements aux statuts et règlements de l'ACFSJ
9. Élections au conseil d'administration
 - a) Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'élections
 - b) Nomination et élection de la présidence
 - c) Nomination et élection des administrateurs
 - d) Présentation des nouveaux membres du conseil d'administration
10. Varia
11. Mot de la fin
12. Clôture de l'assemblée

11^e Assemblée générale annuelle de l'ACFSJ
19 juin 2014
au Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents

Procès-verbal

Présences

Membres votants	Membres non-votants	Observateurs
Nathalie Djan-Chékar Jordan Elliott Reine Conway Celia Quadjovie Hermance Paulin Mireille Thomas Anne Thareau Steven Watt Ysabelle Hubert Suzelle Lavallée Marie-Beth Wright Kamel Marmouche Gilles Chabot Sylvie Dugas Andrée Thoms Cyrilda Poirier Jennifer Rendell Shirley Mulrooney Père William Brown Christine Champdoizeau Suzanne Baddour Charly Mini Hugo LeBlanc Gia Tran Jacinthe Tremblay Peter Smith		France Bélanger (présidente) Félix Ste-Marie (secrétaire) Adrienne Pratt Manon Laverrière Martine Fillion

1. Mot de bienvenue

Mireille Thomas souhaite la bienvenue à tous les membres et observateurs présents

2. Constat du quorum

Mireille Thomas constate la présence du quorum avec 26 membres votant présents.

3. Nomination d'une présidente ou d'un président d'assemblée

Résolution AGA-2014-01

Proposée par

Appuyée de

Que France Bélanger agisse comme présidente d'assemblée

Adoptée à l'unanimité

4. Nomination d'une ou d'un secrétaire d'assemblée

Résolution AGA-2014-02

Proposée par

Appuyée de

Que Félix Ste-Marie agisse comme secrétaire d'assemblée

Adoptée à l'unanimité

5. Adoption de l'ordre du jour

France Bélanger fait la lecture de l'ordre du jour.

Résolution AGA-2014-03

Proposée par Steven Watt

Appuyée d'Hugo LeBlanc

Que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les prévisions pour la programmation 2014-2015 au point 1a) et en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Constatation du quorum
3. Nomination d'un(e) président(e) d'assemblée
4. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 13 juin 2013
7. Adoption du procès-verbal de l'AGS du 4 décembre 2013
8. Rapports 2013-2014
 - a) Dépôt et adoption du Rapport annuel 2013-2014

- Rapport d'activités et programmation socioculturelle et récréative pour 2013-2014 et prévisions pour 2014-2015
 - Mot de la présidente
 - Mot de la direction générale
- b) Dépôt et adoption des états financiers pour l'exercice financier 2013-2014
- c) Nomination de la firme de vérification externe pour l'exercice financier 2014-2015
- 9. Planification 2014-2015
 - a) Prévisions budgétaires 2014-2015
 - b) Délégation à l'AGA de la FFTNL
- 10. Amendements aux statuts et règlements de l'ACFSJ
- 11. Élections au conseil d'administration
 - a) Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'élections
 - b) Nominations et élections de la présidence
 - c) Nomination et election des administrateurs
 - d) Présentation des nouveaux membres du conseil d'administration
- 12. Varia
- 13. Mot de la fin
- 14. Clôture de l'assemblée

6. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 13 juin 2013

Adrienne Pratt rappelle les principaux points contenus dans le procès-verbal.

Résolution AGA-2014-04

Proposée par Mireille Thomas

Appuyée d'Andrée Thoms

Que le procès-verbal de l'AGA du 13 juin 2013 soit adopté avec la correction des erreurs soulevées.

Adoptée à l'unanimité

7. Adoption du procès-verbal de l'AGS du 4 décembre 2013

Adrienne Pratt rappelle les principaux points contenus dans le procès-verbal.

Résolution AGA-2014-05

Proposée par Hugo LeBlanc

Appuyée de Suzelle Lavallée

Que le procès-verbal de l'AGS du 4 décembre 2013 soit adopté avec la correction des erreurs soulevées.

Adoptée à l'unanimité

8. Rapports 2013-2014

- a) Dépôt et adoption du Rapport annuel 2013-2014
- Rapport d'activités

Adrienne Pratt présente le rapport d'activités pour l'année 2013-2014

Andrée Thoms demande des précisions sur les ententes d'espaces entre l'ACFSJ et le CSFP.

Adrienne Pratt répond que l'entente scolaire et communautaire est présentement en discussion avec le CSFP.

Mireille Thomas rajoute qu'il n'y a pas de conflits notables entourant l'utilisation des locaux et des espaces au CSCGV du côté de l'ACFSJ.

Andrée Thoms suggère la formation d'un comité permanent pour étudier les possibilités d'une approche plus internationale entourant le Festival du vent.

- Mot de la présidente

Mireille Thomas présente le mot de la présidente pour l'année 2013-2014.

- Mot de la direction générale

Adrienne Pratt présente le mot de la direction pour l'année 2013-2014.

Résolution AGA-2013-06

Proposée par Cyrilda Poirier

Appuyée de Suzelle Lavallée

Que les rapports soient adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

b) Dépôt et adoption des états financiers vérifiés pour l'exercice financier 2013-2014

Reine Conway présente les états financiers vérifiés.

Cyrilda Poirier demande pourquoi les montants débiteurs sont aussi élevés pour le mois de mars 2014 (56 240 \$) par rapport à mars 2013 (5 971 \$).

Adrienne Pratt répond que l'argent provenant de l'entente fédérale-provinciale n'a pas encore été déposé dans le compte de l'ACFSJ.

Résolution AGA-2014-07

Proposée par Reine Conway

Appuyée de Steven Watt

Que les états financiers soient adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

c) Nomination de la firme de vérification externe pour l'exercice financier 2014-2015

Résolution AGA-2014-08

Proposée par Mireille Thomas

Appuyée de Sylvie Dugas

Que l'on délègue le choix de la firme de vérification externe pour l'exercice financier 2014-2015 au CA.

Adoptée à l'unanimité

9. Planification 2014-2015

a) Prévisions budgétaires 2014-2015

Adrienne Pratt fait un sommaire des prévisions budgétaires pour l'année 2014-2015.

Résolution AGA-2014-09

Proposé par Mireille Thomas

Appuyé de Jordan Elliott

Que les prévisions budgétaires pour l'année 2013-2014 soient adoptées telles que présentées.

Adopté à l'unanimité

b) Délégation de l'ACFSJ à l'AGA de la FFTNL

Résolution AGA-2014-10

Proposée par Mireille Thomas

Appuyée de Suzanne Baddour

Que l'on délègue le choix au CA de nommer la délégation de l'ACFSJ à l'AGA de la FFTNL.

Adoptée à l'unanimité

10. Amendements aux statuts et règlements de l'ACFSJ

Adrienne Pratt présente un PowerPoint des corrections apportées à l'ancienne version des statuts et règlements de l'ACFSJ.

France Bélanger mentionne que le point 19 concernant l'*Éligibilité* pourrait être travaillé.

Cyrilda Poirier suggère que le conseil d'administration travaille sur la formulation du point 19 et le présente à nouveau à la prochaine AGA.

Steven Watt soulève un questionnement et apporte une précision quant à la formulation du point 25 *Réunion*. Il trouve que la formulation de la phrase « la direction générale de l'ACFSJ siège à titre de personne-ressource à toutes les réunions » est trop limitante. Il suggère de changer « toutes les réunions » pour « aux réunions » et de changer le point 9 d. : en ajoutant un « s » à « Famille membres ».

Version adoptée
9. Membres L'Association a 3 différentes catégories de membres. Une personne ne peut être membre que d'une catégorie à la fois. a. Critères généraux
b. Membres ordinaires I. Admissibilité Les membres ordinaires sont des individus qui : i. sont francophones ou peuvent s'exprimer en français ; ii. résident dans la région de Saint-Jean ; iii. paient leur cotisation soit au tarif étudiant, adulte ou aîné
c. Membres associés Admissibilité Les membres associés sont des individus qui : i. répondent aux critères généraux; ii. ne peuvent s'exprimer en français ; paient leur cotisation soit au tarif étudiant, adulte, aîné ou familial
d. <u>Familles membres</u> I. Admissibilité Les familles membres sont : des familles composées des parents (ou des adultes responsables des enfants) et leurs enfants de moins de 19 ans ; résident dans la région de Saint-Jean ; paient leur cotisation au tarif familial Droits et privilèges Chaque famille membre doit désigner un maximum de 3 représentants qui disposent chacun d'un droit de vote aux assemblées générales. Ces représentants doivent être âgés de 13 ans ou plus et pouvoir s'exprimer en français. Les autres personnes de la famille membre n'ont pas le droit de vote. Les représentants de chaque famille membre sont, sous réserve des dispositions pertinentes (voir point 19), éligibles au conseil d'administration de l'Association. Les autres personnes de la famille membre ne sont pas éligibles au conseil d'administration de l'Association.

13. Composition

L'Assemblée générale annuelle est composée de 2 types de membres. D'un part, les membres votants sont des membres ordinaires et les représentants des familles membres. D'autre part, les membres observateurs sont des membres associés et les autres personnes des familles membres.

25. Réunions

- a. La direction générale de l'ACFSJ siège à titre de personne-ressource aux réunions du CA

Résolution AGA-2014-11

Proposé par Cyrilda Poirier

Appuyée d'Ysabelle Hubert

Que les amendements aux statuts et règlements soient adoptés en ajoutant les modifications proposées et que le conseil d'administration retravaille le point 19 et le présente à nouveau à la prochaine AGA.

Adoptée à l'unanimité

11. Élections au conseil d'administration

- a) Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'élections

Résolution AGA-2014-12

Proposée par Cyrilda Poirier

Appuyée de Jordan Elliott

Que France Bélanger agisse comme présidente d'élections.

Adoptée à l'unanimité

Résolution AGA-2014-13

Proposée par Ysabelle Hubert

Appuyée d'Anne Thareau

Que Félix Ste-Marie agisse comme secrétaire d'élections.

Adoptée à l'unanimité

- b) Nominations et élection de la présidence

France Bélanger apporte des précisions quant aux postes à combler et au processus des élections. Le mandat de **Mireille Thomas**, **Nathalie Djan-Chékar**, **Celia Quadjovie** et **David Jensen** se termine cette année. Cinq postes sont en élection : la présidence et quatre postes d'administrateurs.

Nom du ou de la candidat(e)	Proposeur	Nomination acceptée?	Élu(e)
Mireille Thomas	Cyrilda Poirier	Oui	Oui

Mireille Thomas est la seule personne mise en candidature. Après vérification avec la candidate, Mireille Thomas accepte sa mise en candidature. Elle est donc élue par acclamation.

c) Nominations et élections des administrateurs

Nom du ou de la candidat(e)	Proposeur	Nomination acceptée?	Élu(e)
Hermance Paulin	Reine Conway	Oui	Oui
Jordan Elliott	Celia Quadjovie	Oui	Oui
Hugo LeBlanc	Ysabelle Hubert	Non	Non
Nathalie Djan-Chékar	Mireille Thomas	Oui	Oui
Ysabelle Hubert	Hugo LeBlanc	Non	Non
Gilles Chabot	Suzelle Lavallée	Non	Non
Sylvie Dugas	Ysabelle Hubert	Oui	Oui

Après vérification avec chacun des candidats, Hermance Paulin, Jordan Elliott, Nathalie Djan-Chékar et Sylvie Dugas acceptent leur mise en candidatures. Ils sont donc élus par acclamation.

d) Présentation des nouveaux membres du conseil d'administration

Le nouveau conseil d'administration est composé de :

Mireille Thomas, présidente;
Hermance Paulin, administratrice;
Jordan Elliott, administrateur;
Nathalie Djan-Chékar, administratrice;
Sylvie Dugas, administratrice.
Danielle Morin, administratrice

Les officiers seront élus parmi les membres du CA lors de leur première réunion officielle.

12. Varia

Andrée Thoms suggère de féliciter Marie-Beth Wright pour son livre. Elle suggère également de renouveler l'organisation du site web de l'ACFSJ. Elle suggère de même de faire revivre le projet de la Route d'Iberville.

Adrienne Pratt explique que l'ACFSJ étudie la possibilité de refaire son site web et de revoir le projet de la Route d'Iberville, mais qu'il faut trouver d'autres sources de financement pour pouvoir réaliser ces projets.

Andrée Thoms suggère que l'ACFSJ s'associe à l'École des Grands-Vents pour faire vivre à la communauté et surtout aux jeunes de l'école un moment spécifique annuel enrichissant la fierté de leur école francophone et rappelant l'historique de sa création.

Hugo LeBlanc évoque que l'organisation de ce genre d'activité ne figure peut-être pas dans le mandat de l'ACFSJ.

Nathalie Djan-Chékar soulève que l'implication des familles et les activités familiales sont selon elle des facteurs qui nourrissent cette fierté et que l'ACFSJ organise régulièrement des activités familiales.

Ysabelle Hubert mentionne que les enseignants aussi devraient être sensibilisés à l'historique du centre.

13. Mot de la fin

Adrienne Pratt remercie Reine Conway pour toutes les années de service qu'elle a consacrées au sein du CA. Elle remercie également France Bélanger d'avoir assuré la présidence d'assemblée.

Mireille Thomas remercie Celia Quadjovie pour ses services.

14. Clôture de l'assemblée

Résolution AGA-2014-15

Proposée par Cyrilda Poirier

Que l'assemblée soit close à 21 h 07.

Adoptée à l'unanimité

Rapport d'activités

Introduction

Grâce à ses membres, à son équipe d'employés dévoués, à son conseil administratif actif et impliqué et à ses partenaires gouvernementaux et communautaires, l'ACFSJ a connu une belle année 2014-2015.

Résumé de la programmation 2014-2015

Dans la mesure du possible, l'ACFSJ oriente ses activités et initiatives autour des grands axes prioritaires identifiés dans le Plan de développement global de la communauté francophone de Terre-Neuve-et-Labrador (2009-2014).

Activités régulières

- Chorale la « Rose des vents » : répétitions hebdomadaires et spectacles publics
- Club des débrouillards (50 ans et +) : 1 dîner chaque mois
- Cinéma : un film pour adultes et un film pour jeunes chaque mois
- Badminton : sessions bihebdomadaires
- Cours de français : sessions de printemps, d'automne et d'hiver
- Bibliothèque et Centre d'accès communautaire
- Marches matinales durant la saison estivale
- Yoga (niveaux doux et avancé) : session de 9 séances au printemps, à l'automne et à l'hiver
- Thés d'après-midi : 1 rencontre chaque mois au printemps, à l'automne et à l'hiver
- Ateliers informatiques à tous les deux ou trois mois
- Café Grands-Vents des élèves de l'école des Grands-Vents durant l'année scolaire

Activités ponctuelles

Printemps 2014

- Présentation de la Mini école de médecines
- Spectacle « grand-père cuisson raconte » pour la Journée provinciale de la francophonie
- Concert de fin de saison de la chorale La Rose des vents
- Journée d'activités, croisière IceBerg Quest, BBQ et spectacle de musique avec Chris Driedzic et ses amis pour la Fête de la Saint-Jean-Baptiste
- Assemblée générale annuelle

Été 2014

- Concert « Hisse la toile! » la Rose des vents et la chorale montréalaise les Chanteurs Siamsa
- BBQ de la fête de l'Acadie

- Atelier de cuisine pour la jeunesse
- Geocache pour la jeunesse

Automne 2014

- 5 à 7 de la rentrée et lancement de la programmation
- Atelier de chant pour la chorale « la Rose des vents »
- Soirée communautaire de l'Halloween
- Spectacle de « Stéphane Côté »
- Présentation de la pièce de théâtre « Fables fabuleuse » (en collaboration avec Têatro)
- Festival du Vent 2014
- 5 à 7 Décorons le sapin de Noël
- Ateliers de cuisine
- Cours de Tai Chi
- Natation récréative au YMCA
- Ateliers de cinéma pour la jeunesse
- Présentation de la Mini école de médecines
- Présentation du film « La forme des îles »
- Soirée de jeux PS4 pour la jeunesse

Hiver 2014/2015

- Concert de Noël de la Rose des vents
- Célébration de la Chandeleur : Messe et souper aux crêpes
- Soirée communautaire de la Saint-Valentin
- Spectacle d'humour de Luc LeBlanc
- Ateliers de cuisine
- Cours de Tai-chi
- Natation récréative
- Présentation de films de l'ONF dans le cadre des Rendez-vous de la francophonie
- Ateliers de chant avec le formateur François Ouimet
- Marche intérieure au Works pour les membres du Club des débrouillards
- Journée d'activités et prestation de la Rose des vents « Réveillez le printemps! »
- Présentation et lunch avec le Club des Débrouillards (dévoilement des documents préparé par la FFTNL sur l'abus)
- Ateliers de théâtre pour la jeunesse
- Soirée rétro pour la jeunesse

Projets spéciaux 2014-2015

Festival du Vent 2014

Du 18 au 22 novembre, l'édition 2014 a accueilli plus de 1 350 participants. Au programme : soirée d'ouverture vins et fromages avec artistes musicaux et une exposition d'artistes visuels, soirée culturelle avec des contes, prestations musicales et dégustation culinaire, soirée cinéma, présentation d'une pièce de théâtre (8 présentations scolaires et 1 présentation publique), atelier scolaire de cirque avec les élèves de l'École des Grands-Vents, journée familiale avec diverses activités artistiques et spectacle musical de « Stéphane Côté » (Québec) et d'un artiste local, Justin Burnet.

Club du samedi

26 jeunes (de 5 à 14 ans) ont participé à la session d'hiver-printemps et 30 à la session d'automne. Les sessions sont d'une durée de 10 semaines chacune et comprennent une multitude d'activités éducatives et amusantes en français.

Programme d'accès communautaire pour jeunes internes

Le programme d'accès communautaire pour jeunes internes permet d'obtenir les services d'un étudiant au centre de ressources. Ce projet nous a permis l'embauche d'un employé à temps partiel pour ce centre de novembre 2014 à mars 2015.

Provincial Wellness Grant

Le projet nous a permis d'offrir diverses activités à tous les âges, dont des cours de tai-chi pour les adultes et des cours de Zumba familiale pour les enfants et leurs parents. Dans le cadre de ce projet, l'ACSFJ a également pu financer des ateliers de cuisine, des sorties à la piscine au YMCA, la marche intérieure au Works et plus encore.

Wellness Coalition Avalon East

Financé par le Wellness Coalition Avalon East, ce projet a permis d'investir dans de l'équipement incluant des tapis, blocs, ceintures, etc. pour les cours de yoga pour que les gens ne soient pas obligés d'en acheter afin de pouvoir participer aux cours et rendre les cours accessibles à un grand nombre de personnes.

Ateliers de chant

Ce projet nous a permis d'offrir plusieurs ateliers publics, incluant une initiation au chant choral et un atelier sur des chants créoles et africains animés par M François Ouimet. Les membres de la chorale la Rose des Vents ont également pu bénéficier de l'expertise de M Ouimet et la chef de chœur de la Rose des Vents a aussi bénéficié d'une formation spécifique. Après les ateliers nous avons pu offrir une prestation publique afin de mettre en vedette les connaissances acquises lors des ateliers.

Activités jeunesse régionales

En collaboration avec Franco-Jeunes, l'ACFSJ a organisé plusieurs activités pour la jeunesse de la région, incluant des ateliers de cinéma, de théâtre et de danse. Des soirées de jeux PS4 et de sport ainsi que des soirées thématiques comme une soirée rétro et une soirée d'Halloween. Les activités continueront au cours du printemps et de l'été 2015.

Association communautaire francophone de Saint-Jean
65, chemin Ridge, suite 245 St. John's NL A1B 4P5
(709) 726-4900 1-877-407-1055 www.acfsj.ca

Priorités et domaines d'intervention (2014-2015 et 2015-2016)

Identité culturelle

La programmation socioculturelle demeurera toujours un des plus importants domaines d'activités pour l'ACFSJ. Depuis plusieurs années, nous essayons de présenter un bon équilibre entre les différents types d'activités (disciplines artistiques), entre les activités régulières et les activités spéciales et entre les artistes locaux et les invités. Le Festival du Vent, qui a eu lieu au mois de novembre, demeure notre activité la plus importante de l'année.

De plus, la communauté a exprimé le désir de voir en place plus d'activités familiales. Afin de répondre aux besoins de la communauté, nous avons essayé de trouver d'autres sources de financement afin d'intégrer davantage de diverses activités dans notre programmation régulière comme les soirées communautaires de l'Halloween, de la Saint-Valentin, de Pâques, etc. et la réponse du public s'est avérée très positive.

En 2015-2016, nous continuerons à essayer de produire une programmation socioculturelle de qualité qui répondra aux besoins de la communauté.

Gestion du Centre des Grands-Vents

L'ACFSJ travaille de concert avec le Conseil scolaire francophone provincial (CSFP) et les partenaires communautaires pour assurer la bonne gestion du Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents et continue d'œuvrer afin de trouver des solutions pour le manque d'espace. Il ne faut pas cacher que la gestion des espaces au CSCGV est un vrai défi puisque l'école et la communauté francophone sont en pleine croissance, mais nous continuons à étudier différentes possibilités incluant l'agrandissement du CSCGV et la construction d'une deuxième école.

En 2014-2015, nous avons coordonné la réorganisation des bureaux au deuxième étage afin d'améliorer la gestion des suites et le fonctionnement de tous les organismes communautaires situés au centre. Nous avons également travaillé avec le CSFP et la Fédération des parents francophone de Terre-Neuves-et-Labrador (FPFTNL) afin de prêter la salle des aînés située au premier étage à la FPFTNL pour qu'elle puisse ouvrir une deuxième prématernelle au centre.

Le manque d'espace au CSCGV demeure toujours un défi et en 2015-2016 l'ACFSJ continuera de travailler avec le Conseil scolaire francophone provincial et les partenaires communautaires pour trouver des solutions et améliorer la situation.

Santé

Depuis les dernières années, nous cherchons à donner une plus grande place, dans notre programmation, aux activités qui encouragent des choix de vie sains. Depuis l'étude et le plan d'action réalisés dans le cadre d'un projet financé par le Provincial Wellness Grant en 2013, nous avons augmenté le nombre d'activités récréatives, notamment la marche

matinale, la natation récréative, ainsi que les cours de Tai-chi et de Zumba. Cette année, nous avons également commencé à offrir des ateliers de cuisine qui ont été très bien accueillis par le public, afin de mieux cibler les besoins de la communauté en matière de santé et de bien-être.

En 2015-2016, l'ACFSJ continuera ses efforts et tentera d'intégrer à sa programmation d'autres activités que vous, les membres de la communauté, avez demandées, en plus de poursuivre ses efforts pour l'établissement d'un centre de santé communautaire bilingue.

Éducation

Les cours de français, qui ont débuté en tant que projet spécial il y a quelques années, s'autofinancent et accueillent désormais plus de 75 participants chaque année. Depuis deux ans, nous avons même ajouté un deuxième cours de débutant 1, car ce cours est de plus en plus populaire.

Le Club du samedi, financé par le ministère de l'Éducation, rassemble en moyenne 25 jeunes de 5 à 14 ans, par session, pour participer à des activités éducatives et amusantes.

De plus, l'ACFSJ ne manque aucune occasion de participer ou d'organiser des activités pour les jeunes des écoles francophones et d'immersion de St. John's (par exemple : ateliers scolaires et présentation d'une pièce de théâtre en collaboration avec Téâtre lors du Festival du Vent, ateliers scolaires sur la santé, présentations artistiques, jardin communautaire scolaire, etc.). Dernièrement, nous avons mis en marche le projet de café jeunesse en collaboration avec le Réseau culturel et Franco-Jeunes. Le Café est géré par les élèves de l'intermédiaire avec l'aide de l'ACFSJ et les fonds qu'ils ramassent aident à financer des activités jeunesse.

Nous souhaitons, en 2015-2016, poursuivre les activités déjà en place et, si possible, en offrir de nouvelles, comme un projet de jardin communautaire scolaire.

Projets spéciaux

En plus des activités déjà en cours, l'ACFSJ a plusieurs projets spéciaux prévus pour 2015-2016, entre autres : un jardin communautaire scolaire, d'autres ateliers de cuisine, un nouveau projet pour des activités pour la jeunesse, des améliorations au théâtre du centre, le Festival du Vent 2015 et des fonds pour financer des activités récréatives pour les aînés.

Ressources humaines au 31 mars 2015

Principaux employés et fournisseurs

- Adrienne Pratt, Directrice générale
- Manon Laverrière, Coordonnatrice du Centre des Grands-Vents
- Laura Lavallée, Adjointe administrative
- Simon Boutin, Stagiaire à la bibliothèque
- Camilla Stoodley, Coordinatrice des services éducatifs
- Claire Wilkshire, Directrice de la chorale « La Rose des Vents »

<i>Conseil d'administration</i> Nom	Titre	Année d'élection	Fin de mandat
Mireille Thomas	Présidente	2014	2015
Danielle Morin	Vice-Présidente	2013	2015
Hermance Paulin	Trésorière	2014	2016
Jordan Elliott	Conseiller	2014	2016
Nathalie Djan-Chékar	Conseillère	2014	2015
Sylvie Dugas	Conseillère	2014	2016

Mot de la présidente

Chers membres de l'Association communautaire francophone de Saint-Jean, chers amis francophones et francophiles, cette année qui se termine est encore une fois la preuve que nous sommes une communauté bien vivante et qui continue à se développer et à prendre pleinement sa place dans cette région de la capitale de notre province anglophone. Un coup d'œil sur le rapport des activités de l'année devrait suffire à vous convaincre qu'il est possible de vivre en français ici, de s'amuser, d'étudier, de gagner sa vie, d'avoir une vie sociale en français et de transmettre la langue et la culture françaises autour de vous aussi bien qu'en famille.

Personnellement parlant, je constate que sans notre association qui a fêté ses 40 ans l'année dernière et dans laquelle je me suis impliquée dès le début, je ne suis pas sûre que je me sentirais autant "chez moi" ici. Et je ne suis pas peu fière de dire qu'un de mes petits fils est élève à l'école des Grands-Vents alors que l'autre parle déjà pas mal le français. Nous fêtons cette année le dixième anniversaire de l'établissement du Centre des Grands-Vents qui est devenu le foyer de la francophonie régionale et où notre association a pris la place qui lui revenait. J'étais la présidente du comité qui siégeait à la table des négociations et signataire pour la communauté et j'ai un souvenir inoubliable et un grand sentiment de fierté pour ce que nous avons accompli et continuons d'accomplir ensemble. Je vous remercie de m'avoir fait confiance ces deux dernières années en m'élisant à la présidence de notre organisme et c'est avec confiance que je laisse la place à quelqu'un d'autre. Notre communauté regroupe des francophones de plusieurs origines et je crois que c'est ce qui fait sa richesse et sa vivacité.

Mes tâches de présidente étaient facilitées par le travail très compétent de notre directrice générale, Adrienne Pratt, et je suis persuadée que sans le personnel dévoué, professionnel et talentueux qui travaille au développement de notre association, la tâche des bénévoles serait très difficile, car la bonne volonté ne suffit pas toujours.

En ma qualité de présidente, j'ai représenté l'Association communautaire francophone de Saint-Jean à la table provinciale en participant aux réunions de la FFTNL, j'ai participé à une réunion nationale du réseau Santé en français, je siège à la Fédération des aînés francophones du Canada comme représentante provinciale, car nous faisons de plus en plus d'activités qui concernent les aînés francophones de la région ainsi que des activités intergénérationnelles de collaboration avec les jeunes. Et plus récemment, j'ai assisté à l'hôtel de ville à la proclamation par le maire O'Keefe, de la Journée provinciale de la francophonie au cours d'une réunion du conseil municipal le 25 mai.

À vous tous, amis et connaissances francophones, je souhaite de continuer à vivre en français dans notre belle ville et n'hésitez pas à vous impliquer dans votre association, par exemple en siégeant sur le conseil d'administration ou en participant aux activités multiples que nous offre l'Association communautaire de Saint-Jean dans le Centre des Grands-Vents.

Mireille Thomas
Présidente

Mot de la direction générale

Je tiens tout d'abord à remercier les membres du CA d'avoir continué à m'accorder une telle confiance et de m'avoir appuyée et soutenue depuis mon entrée en poste il y a maintenant deux ans.

Je suis très heureux de tout ce que l'Association communautaire francophone de Saint-Jean a accompli en 2014-2015. L'ACFSJ continue d'offrir une programmation de plus en plus diversifiée, notamment avec de nouvelles initiatives et activités qui visent différents groupes d'âge comme, par exemple, les cours de Zumba familiale et les ateliers de cuisine qui ont été très populaires.

Malgré une bonne année financière, l'ACFSJ a fait face à certains défis financiers, car les principaux montants que nous recevons de Patrimoine canadien n'ont pas changé depuis de nombreuses années tandis que certaines dépenses ont augmenté de façon importante. De plus, la population francophone est en croissance dans la région de Saint-Jean et par conséquent a besoin d'avoir accès à plus de services ce qui prend des ressources financières plus importantes. En dépit de ces défis, l'ACFSJ a pu financer et organiser une panoplie d'activités et d'événements grâce aux revenus générés par la location de salles et des frais de service.

Nous travaillons sans cesse afin d'améliorer la programmation et les succès, nous les devons en grande partie à une équipe solide et dynamique. Je m'en voudrais de passer sous silence le merveilleux travail accompli par Manon Laverrière, la coordonnatrice du Centre des Grands-Vents et par Laura Lavallée, notre adjointe administrative. Avec une équipe fiable et déterminée, on peut réaliser de grandes choses.

Je tiens également à adresser un merci tout spécial aux organismes francophones provinciaux et régionaux qui œuvrent en étroite collaboration avec l'ACFSJ et qui nous ont aidés énormément dans nos divers projets.

Mes remerciements s'étendent également à vous, membres de la communauté francophone de Saint-Jean, puisque sans vous, l'ACFSJ ne serait rien. Votre participation aux événements est primordiale, votre implication essentielle et votre rétroaction, des plus importantes. Mes remerciements s'adressent particulièrement à nos bénévoles, qui donnent temps et énergie pour faire vivre notre organisme.

De plus, je tiens à souligner la contribution de ceux qui ont pris le temps de nous faire part de leurs commentaires au sujet de notre programmation et nos activités. Sachez que ma porte est toujours ouverte aux membres de l'ACFSJ et à la communauté au large, car sans l'implication des membres, il serait très difficile d'offrir une programmation à la hauteur des attentes de la communauté.

Adrienne Pratt
Directrice générale

L'Association communautaire francophone de Saint-Jean Inc.

États Financiers

(Non vérifiés)

31 mars 2015



Contenu

Rapport de mission d'examen	<u>Page</u>
États financiers	
État de la situation financière	1
État de l'évolution de l'actif net	2
État des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net	3
État des revenus et dépenses - programmation régulière	4
État des revenus et dépenses - activités spéciales	5
État des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7-8

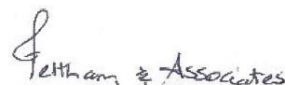
Rapport de mission d'examen

Au conseil d'administration de L'Association communautaire francophone de Saint-Jean Inc.

Nous avons procédé à l'examen des états de la situation financière de L'Association communautaire francophone de Saint-Jean Inc. au 31 mars 2015 ainsi que des états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie d'exercices terminés le 31 mars 2015. Notre examen a été réalisé conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en demandes d'informations, en procédures analytiques et en entretiens portant sur les informations qui nous ont été fournies par l'organisme.

Un examen ne constitue pas une audit et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion sur ces états financiers.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada.



Feltham & Associates
Des comptables professionnels agréés

Mount Pearl, Terre-Neuve-et-Labrador
27 mai 2015

L'Association communautaire francophone de Saint-Jean Inc.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(Non vérifiés)

Au 31 mars 2015

	Mars 2015	Mars 2014
ACTIF		
Encaisse	68,521 \$	- \$
Débiteurs	5,841	56,240
TVH à recevoir	6,272	2,201
Frais payés d'avance	3,591	1,408
	<u>84,225 \$</u>	<u>59,849 \$</u>
PASSIF		
Endettement bancaire	- \$	3,762 \$
Créditeurs et frais courus	24,198	20,971
Revenu reporté	31,651	5,381
	<u>55,849</u>	<u>30,114</u>
ACTIF NET		
Surplus (déficit)	<u>28,376</u>	<u>29,735</u>
	<u>84,225 \$</u>	<u>59,849 \$</u>

Au nom du Conseil d'administration:

_____ Présidente

_____ Trésorière

Les notes afférentes font partie intégrale des états financiers



L'Association communautaire francophone de Saint-Jean Inc.
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
 (Non vérifiés)
 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	Non affectés	2015	2014
Solde au début de l'exercice	29,735 \$	29,735 \$	15,747 \$
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses pour l'exercice	(1,359)	(1,359)	13,988
Solde à la fin de l'exercice	28,376 \$	28,376 \$	29,735 \$

Les notes afférentes font partie intégrale des états financiers



L'Association communautaire francophone de Saint-Jean Inc.
ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
(Non vérifiés)
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	2015	2014
Revenus		
Programmation régulière (Page 4)	256,034 \$	230,237 \$
Activités spéciales (Page 5)	43,087	35,845
	299,121	266,082
Diminution du revenu reporté (Page 5)	-	-
Changement (augmentation) du revenu reporté (Page 4 & 5)	-	-
	299,121	266,082
Dépenses		
Programmation régulière (Page 4)	257,465	216,249
Activités spéciales (Page 5)	43,015	35,845
	300,480	252,094
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	(1,359)\$	13,988 \$

Les notes afférentes font partie intégrale des états financiers

L'Association communautaire francophone de Saint-Jean Inc.
ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES - PROGRAMMATION RÉGULIÈRE
(Non vérifiés)
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	2015	2014
Revenus		
Patrimoine canadien (Programmation annuelle)	176,000 \$	101,000 \$
Entente Canada-Terre-Neuve-et-Labrador	-	75,000
Jeunesse Canada au Travail	5,721	4,646
Cotisations	4,220	3,464
Locations externes	18,485	10,444
Frais de service (Activités spéciales)	9,605	7,527
Frais de participation	33,077	22,804
Autres	8,926	5,352
	256,034	230,237
Dépenses		
Salaires, charges sociales et honoraires	182,279	160,505
Nettoyage	829	469
Publicité	4,430	3,217
Déplacements	3,897	2,446
Livres et disques	3,720	2,011
Cotisations externes	1,406	1,190
Équipement de bureau et impression	7,337	3,675
Frais d'assurance	2,793	2,785
Frais bancaires	3,548	3,308
Frais professionnels	-	823
Frais de vérification	4,899	5,203
Taxes municipales	492	1,882
Télécommunication	4,845	3,704
Programmation culturelle	12,704	5,945
Hospitalité	3,609	2,678
Loyer	9,545	9,545
Cachet d'artiste	4,928	5,110
Autres	6,204	1,753
	257,465	216,249
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	(1,431)\$	13,988 \$

Les notes afférentes font partie intégrale des états financiers



L'Association communautaire francophone de Saint-Jean Inc.

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES - ACTIVITÉS SPÉCIALES

(Non vérifiés)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	2015	2014
Revenus		
Frais de participation (Club du samedi)	4,716 \$	3,359 \$
Frais de participation (Autres)	532	255
Gouvernement du Terre-Neuve et Labrador	6,986	10,000
Programme d'Accès Communautaire	-	250
Projets de langues officielles en éducation	12,000	12,000
Patrimoine canadien (Projets spéciaux)	12,860	8,800
Ville de Saint-Jean	1,000	1,000
Autres	4,993	181
	43,087	35,845
	43,087	35,845
Dépenses		
Salaires, charges sociales et honoraires	18,523	11,676
Équipement de bureau	1,402	1,621
Livres et disques	203	108
Artiste et musique	4,549	6,801
Publicité	4,493	4,078
Déplacements	1,134	89
Frais d'administration	2,229	3,109
Frais d'entretien	2,000	2,037
Autres	8,482	6,326
	43,015	35,845
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses pour l'exercice	72 \$	-

Les notes afférentes font partie intégrale des états financiers

L'Association communautaire francophone de Saint-Jean Inc.
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
(Non vérifiés)
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	2015	2014
Activités d'exploitation		
Encaisse reçue des agences de financement et autres sources	349,520 \$	215,813 \$
Encaisse payée aux fournisseurs et aux employé(e)s	(277,237)	(249,029)
(Diminution) augmentation d'espèces et quasi-espèces pendant l'exercice	72,283	(33,216)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	(3,762)	29,454
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	68,521 \$	(3,762)\$

Les notes afférentes font partie intégrale des états financiers



L'Association communautaire francophone de Saint-Jean Inc.

Notes afférentes aux États financiers

(Non vérifiés)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

Statut légal

Le but de l'Association communautaire francophone de Saint-Jean Inc. est d'inspirer et de soutenir le développement et l'action de la communauté francophone de Saint-Jean. En tant qu'organisme sans but lucratif, l'organisme est exempt d'impôt selon la Loi de l'impôt sur le revenu.

1. Résumé des principales méthodes comptables

Conventions comptables

Les états financiers de l'organisme ont été établis conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada.

Utilisation d'estimations

L'établissement d'états financiers oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui touchent les montants présentés au titre des actifs et des passifs, les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture ainsi que les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations. Les éléments d'estimation importants comprennent la provision pour créances douteuses, les durées d'utilisation estimatives des immobilisations corporelles, la dépréciation d'actifs à long terme, et les charges à payer.

Immobilisations

Les achats d'équipements sont comptabilisés aux dépenses dans l'année d'acquisition.

Frais d'administration

Les frais d'administration et les frais d'entretien sont chargés aux projets et les revenus de ces frais sont inclus dans le fonctionnement.

Revenus

Conformément aux principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif, les états financiers et la comptabilisation des revenus ont été préparés selon la méthode de comptabilisation d'usage. Cette méthode prescrit que toute contribution sera comptabilisée comme revenu au moment où elle est reçue ou due, à moins que les contributions ne soient assujetties à des restrictions externes. Les contributions avec des restrictions externes qui se rattachent à des dépenses futures sont comptabilisées comme des contributions reportées qui passeront dans les comptes de revenu au moment où les coûts sont encourus.

L'Association communautaire francophone de Saint-Jean Inc.

Notes afférentes aux États financiers

(Non vérifiés)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

2. Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Association communautaire francophone de Saint-Jean Inc. se composent de l'encaisse, débiteurs, créditeurs et frais courus. À moins d'avis contraire, la direction est d'avis que l'organisme n'est pas sujet à des risques importants liés aux taux d'intérêts, aux taux de change ou aux variations des marchés provenant de ces instruments financiers. La juste valeur marchande de ces instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable, à moins d'avis contraire.

3. Les chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs peuvent avoir été retraités, le cas échéant, pour tenir compte de la présentation des états financiers adoptée pour 2015. Les changements ne touchent pas les gains des années antérieures.

Année 2015-2016
Prévisions budgétaires (fonctionnement)

Ne comprends pas les revenus et les dépenses associés aux projets spéciaux

REVENUS	Budget annuel
PCH (Fonctionnement)	176000 \$
Locations externes	17300 \$
Frais de services et nettoyage	7500 \$
Jeunesse Canada au travail	5500 \$
Hospitalité	3000 \$
Cotisations	4000 \$
Divers	500 \$
Total revenus	213800 \$

DÉPENSES	
Ressources humaines	
Masse salariale	141090 \$
Charges sociales	15950 \$
Sous-total ressources humaines	157040 \$
Administration	
Loyer	11620 \$
Vérification financière	5000 \$
Télécommunications	4100 \$
Hospitalité	3000 \$
Assurances	2800 \$
Équipement de bureau	2000 \$
Publicité et impression	3000 \$
Nettoyage (Buanderie)	540 \$
Cotisations et représentation	2700 \$
Frais bancaires et intérêts	2300 \$
Taxes municipales	1400 \$
Poste et livraison (affranchissement)	1100 \$
Divers	500 \$
Sous-total administration	40060 \$
Programmation socioculturelle et récréative	
(dépenses nettes associées à l'activité = revenus auto-générés – dépenses totales)	
Cinéma et livres	1200 \$
Activités récréatives	1200 \$
Spectacle printemps	3000 \$
Spectacle septembre	2000 \$
Souper de Noël	2000 \$
Chorale - chef de choeur	4000 \$
Équipement du Centre	500 \$
Spectacle automne (Coup de cœur francophone)	1000 \$
Spectacle mars	3000 \$
Sous-total programmation socioculturelle et récréative	16700 \$
Total dépenses	213800 \$



Statuts et règlements de l'Association communautaire francophone de Saint-Jean

Table des matières

Statuts.....	36
1. Raison sociale.....	36
2. Siège social.....	36
3. Langue d'usage	36
4. Mission.....	36
5. Vision	36
6. Objets.....	36
7. Dissolution	36
8. Pouvoirs	37
Composition	37
9. Membres	37
10. Retrait.....	38
11. Révocation	38
12. Cotisation	38
Assemblée générale.....	38
13. Composition	38
14. Convocation	38
15. Ordre du jour	38
16. Quorum et vote.....	38
17. Assemblée générale spéciale	39
Conseil d'administration	39
18. Composition	39
19. Éligibilité	39
20. Mandat	39
21. Pouvoirs	39
22. Élection et mandat des officiers.....	40
23. Vacances	40
24. Révocation	40
25. Réunions	40
26. Quorum	40
27. Rémunération et indemnisation.....	40
Rôles et pouvoirs des officiers.....	41
28. Présidence	41
29. Vice-présidence.....	42
30. Trésorier.....	42
31. Secrétaire	42
Dispositions finales	42
32. Exercice financier	42
33. Signataires	42
34. Amendement.....	42
35. Procédures d'assemblée	43
36. Entrée en vigueur	43

Statuts

1. Raison sociale

Cette association sans but lucratif est connue sous le nom de « L'Association communautaire francophone de Saint-Jean », ci-après appelée l'Association, en vertu des lettres patentes émises par le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador le 4 novembre 2003.

2. Siège social

L'Association a son siège social dans la ville de Saint-Jean, province de Terre-Neuve-et-Labrador.

3. Langue d'usage

La langue d'usage de l'Association est la langue française :

- a. toutes les réunions et les assemblées officielles de l'Association se déroulent en français ;
- b. les membres du conseil d'administration doivent participer aux discussions dans la langue française ; et
- c. tous les actes officiels de l'Association sont produits en français.

4. Mission

L'Association a pour mission d'inspirer et soutenir le développement et l'action de la communauté francophone de Saint-Jean par le biais du centre scolaire et communautaire.

5. Vision

Que le centre scolaire et communautaire de Saint-Jean soit le lieu privilégié pour le développement et l'action de la communauté francophone.

6. Objets

Les objets de l'Association sont de :

- a. planifier, administrer et coordonner le développement global de la communauté francophone de Saint-Jean et ses environs ;
- b. faire la promotion de la communauté francophone de Saint-Jean et ses environs ;
- c. gérer les installations physiques et l'équipement nécessaire à la mise en œuvre des objets décrits aux paragraphes a) et b) ; et
- d. administrer les subventions et les fonds reçus de diverses sources incluant les revenus générés par la location et l'utilisation des installations et autres revenus reliés au fonctionnement général de l'organisation et à la programmation.

7. Dissolution

Il est expressément convenu qu'en cas de dissolution de l'Association par une résolution adoptée par les deux tiers des membres lors d'une assemblée générale, tous les biens qui restent après paiement des dettes sont attribués d'abord à l'organisme de relève, puis à des organismes de la province de Terre-Neuve-et-Labrador qui ont un mandat de bienfaisance ou qui servent la communauté.

8. Pouvoirs

L'Association possède tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, par ses lettres patentes et par l'assemblée générale.

Composition

9. Membres

L'Association a 3 différentes catégories de membres. Une personne ne peut être membre qu'une catégorie à la fois.

a. Critères généraux

Tous les membres, peu importe leur catégorie, doivent être intéressés par le développement de la francophonie à Saint-Jean, souscrire à la vision, la mission et les objets de l'Association et payer leur cotisation annuelle.

b. Membres ordinaires

I. Admissibilité

Les membres ordinaires sont des individus qui :

- i. sont francophones ou peuvent s'exprimer en français ;
- ii. résident dans la région de Saint-Jean ;
- iii. paient leur cotisation soit au tarif étudiant, adulte ou aîné

II. Droits et privilèges

- i. Les membres ordinaires âgés de 13 ans et plus disposent chacun d'un droit de vote aux assemblées générales ;
- ii. Les membres ordinaires sont, sous réserve des dispositions pertinentes (voir point 19), éligibles au conseil d'administration de l'Association

c. Membres associés

I. Admissibilité

Les membres associés sont des individus qui :

- i. répondent aux critères généraux;
- ii. ne peuvent s'exprimer en français ;
- iii. paient leur cotisation soit au tarif étudiant, adulte, aîné ou familial

II. Droits et privilèges

- i. Les membres associés ont le droit d'être présents aux assemblées générales, mais ne disposent pas du droit de vote ;
- ii. Les membres associés ne sont pas éligibles au conseil d'administration de l'Association.

d. Familles membres

I. Admissibilité

Les familles membres sont :

- i. des familles composées des parents (ou des adultes responsables des enfants) et leurs enfants de moins de 19 ans ;
- ii. résident dans la région de Saint-Jean ;
- iii. paient leur cotisation au tarif familial

III. Droits et privilèges

- i. Chaque famille membre doit désigner un maximum de 3 représentants qui disposent chacun d'un droit de vote aux

- assemblées générales. Ces représentants doivent être âgés de 13 ans ou plus et pouvoir s'exprimer en français. Les autres personnes de la famille membre n'ont pas le droit de vote.
- ii. Les représentants de chaque famille membre sont, sous réserve des dispositions pertinentes (voir point 19). Eligibles au conseil d'administration de l'Association. Les autres personnes de la famille membre ne sont pas éligibles au conseil d'administration de l'Association.

10. Retrait

Un membre peut se retirer de l'Association en signifiant son désir de se retirer par écrit à la présidence du conseil d'administration. Le retrait est effectif au moment de la réception de la lettre par la présidence.

11. Révocation

Un membre peut perdre sa qualité de membre si le deux tiers des membres présents en assemblée générale adoptent une résolution en ce sens, après avoir donné une opportunité raisonnable au membre de faire une présentation sur la question.

12. Cotisation

La cotisation est fixée par l'assemblée générale annuelle de l'Association. Elle est payable une fois par an.

Assemblée générale

13. Composition

L'Assemblée générale annuelle est composée de 2 types de membres. D'un part, les membres votants sont des membres ordinaires et les représentants des familles membres. D'autre part, les membres observateurs sont des membres associés et les autres personnes des familles membres.

14. Convocation

- a. L'assemblée générale est convoquée par une résolution ordinaire du conseil d'administration ou par une demande de 10 membres et délégués ayant le droit de vote à l'assemblée.
- b. Un avis de convocation doit être envoyé aux membres et diffusé au public au moins 15 jours civils avant l'ouverture de l'assemblée.
- c. L'avis doit comprendre le lieu, l'heure et l'ordre du jour de l'assemblée.

15. Ordre du jour

L'ordre du jour de l'assemblée doit traiter des points suivants : vérification du quorum, réception du rapport de la présidence, réception du rapport de la direction générale, adoption du rapport annuel, adoption des états financiers, adoption du budget, nomination de la firme comptable, adoption de la cotisation annuelle et élection des administrateurs et de la présidence. D'autres affaires peuvent également être traitées dans le point varia.

16. Quorum et vote

- a. Le quorum de toute assemblée générale est de 20 membres et délégués ayant le droit de vote.

- b. Le vote s'effectue à main levée, à moins que 2 délégués ne demandent le scrutin secret.
- c. Les élections s'effectuent toujours par scrutin secret.
- d. Les résolutions ordinaires sont adoptées à la majorité simple.
- e. Les résolutions extraordinaires sont adoptées à une majorité des deux tiers.
- f. En cas d'égalité, la présidence d'assemblée dispose d'une voix prépondérante.

17. Assemblée générale spéciale

En cas de besoin, une assemblée générale spéciale peut être convoquée par le conseil d'administration ou par 10 membres ou délégués ayant le droit de vote à une assemblée. L'assemblée générale spéciale est soumise aux mêmes procédures qu'une assemblée générale annuelle, mais elle doit avoir un seul point de discussion à l'ordre du jour.

Conseil d'administration

18. Composition

Le conseil d'administration est composé de 6 membres : une présidence et cinq administrateurs.

19. Éligibilité

Toute personne éligible en vertu de sa qualité de membre, ayant 19 ans ou plus, n'ayant pas été déclaré incapable par un tribunal et n'ayant pas le statut de failli peut être élue au conseil d'administration. Les directions générales et coordonnateurs des organismes scolaires et communautaires du Centre des Grands-Vents ne sont pas éligibles. Les autres employés réguliers des organismes du Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents peuvent être élus au conseil d'administration, mais ne peuvent pas occuper le poste de la présidence ni de la vice-présidence.

20. Mandat

Le mandat des administrateurs et de la présidence est de 2 ans. La présidence et 2 administrateurs sont élus lors des années impaires et les 3 autres administrateurs sont élus lors des années paires.

21. Pouvoirs

Le conseil d'administration :

- a. assure la gouvernance de l'Association et supervise sa gestion ;
- b. est responsable de l'embauche de la direction générale de l'Association;
- c. exécute les décisions des assemblées générales ;
- d. délibère sur toute question portée à l'ordre du jour ; et
- e. accomplit tous les actes prévus par les règlements ou la loi, notamment la nomination de la direction générale, l'établissement de comités, la préparation des états financiers et la soumission de rapports d'activités à l'assemblée générale annuelle.

22. Élection et mandat des officiers

- a. En plus de la présidence, le conseil d'administration comprend 3 autres officiers : la vice-présidence, le trésorier et le secrétaire.
- b. Les trois officiers autres que la présidence sont élus parmi les administrateurs par le conseil d'administration lors de sa première rencontre suivant l'assemblée générale annuelle.
- c. Le mandat des officiers est de la même durée que le mandat de l'administrateur qui est élu officier.

23. Vacances

- a. Le conseil d'administration peut nommer un maximum de 2 membres éligibles de l'Association pour combler des vacances qui surviendraient en cours de mandat.
- b. Si plus de 2 vacances surviennent en cours de mandat, une assemblée générale spéciale doit être convoquée pour procéder à l'élection de nouveaux administrateurs.
- c. Si la présidence devient vacante en cours de mandat, la vice-présidence assume ses fonctions jusqu'à l'assemblée générale annuelle suivante.

24. Révocation

Le mandat d'un administrateur ou de la présidence peut être révoqué par une résolution ordinaire d'une assemblée générale annuelle ou spéciale. Les administrateurs et la présidence visés par une résolution de révocation doivent avoir l'opportunité de faire une présentation sur cette question à l'assemblée.

25. Réunions

- a. Le conseil d'administration se réunit de façon régulière aux 2 mois. Le lieu et la date des réunions sont fixés par résolution du conseil d'administration.
- b. La direction générale de l'ACFSJ siège à titre de personne ressource aux réunions du CA.
- c. Une réunion qui n'a pas été fixée par résolution du conseil d'administration peut être convoquée à la demande de la présidence ou de trois autres administrateurs.
- d. Un avis de convocation comprenant la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion doit être envoyé aux administrateurs et à la présidence au moins 10 jours avant la réunion.
- e. En cas d'égalité des voix lors d'un vote, la présidence a un vote prépondérant.

26. Quorum

Le quorum d'une réunion du conseil d'administration est la présidence et trois autres administrateurs.

27. Rémunération et indemnisation

- a. Rémunération
Les membres du CA ne reçoivent aucune rémunération pour leur participation normale. Ils ont droit au remboursement de dépenses

raisonnables qu'ils engagent dans l'exercice régulier de leurs fonctions.

b. Limitation de la responsabilité

Les membres du CA doivent, dans l'exercice de leurs pouvoirs et de leurs fonctions, agir avec intégrité et de bonne foi dans l'intérêt de l'Association et avec le soin, la diligence et la compétence dont ferait preuve une personne prudente et raisonnable placée dans des circonstances semblables. Sous réserve de ce qui précède, un membre du CA n'est pas responsable des omissions, des fautes et des actes commis par un autre membre du CA ; n'est pas responsable des pertes et des dommages subis par l'Association ou des frais engagés par elle en raison de l'insuffisance ou du vice d'un titre portant sur un bien acquis pour le compte de l'Association; n'est pas responsable des pertes et des dommages découlant de la faillite, de l'insolvabilité ou des délits d'une personne dépositaire d'une partie des fonds des valeurs mobilières ou des autres biens de l'Association; n'est pas responsable des pertes découlant d'une erreur de jugement ou d'inattention de sa part ni n'est responsable des pertes, dommages ou des événements malheureux qui surviennent dans l'exercice de ses fonctions. Cependant, le présent article ne libère pas les membres du CA de l'obligation d'agir conformément à la loi et à ses règlements d'application ni des responsabilités qui en découlent.

c. Indemnisation

Sous réserve des dispositions de la loi, l'Association indemnise de tous les frais et débours normaux (y compris les sommes versées pour le règlement d'une instance ou pour l'exécution d'un jugement et les sommes engagées au cours d'une instance civile, pénale ou administrative à laquelle elles étaient parties en cette qualité) les membres du CA et celles qui, à sa demande, agissant ou ont agi en cette qualité pour une personne morale dont elle est actionnaire ou créancière, ainsi que les personnes héritières et ayant droits à condition que celles-ci; a) aient agi avec intégrité et de bonne foi dans l'intérêt de l'Association; b) dans le cas d'instances pénales ou administratives donnant lieu au versement d'une amende, aient eu de bonnes raisons de croire que leur conduite était conforme à la loi. L'Association doit également indemniser ces personnes dans les autres cas où la loi ou le droit l'exige ou le permet. Le présent n'empêche pas une personne de réclamer une indemnité distincte de celle à laquelle elle a droit sous le régime du présent règlement.

Rôles et pouvoirs des officiers

28. Présidence

La présidence de l'Association :

- a. est élue par l'assemblée générale annuelle ;
- b. participe, avec droit de parole et droit de vote, aux rencontres du conseil d'administration ;

- c. est sa porte-parole officielle ;
- d. est principale responsable du bon fonctionnement du conseil d'administration et de l'exécution de ses tâches ; et
- e. a toute autre responsabilité que lui délègue le conseil d'administration.

29. Vice-présidence

La vice-présidence :

- a. est élue par le conseil d'administration ;
- b. remplit les fonctions de la présidence en son absence ;
- c. appuie la présidence dans ses fonctions ; et
- d. a toute autre responsabilité que lui délègue le conseil d'administration.

30. Trésorier

Le trésorier :

- a. est élu par le conseil d'administration ;
- b. est le principal responsable de la saine gestion financière de l'Association ;
- c. est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers ; et
- d. a toute autre responsabilité que lui délègue le conseil d'administration.

31. Secrétaire

Le secrétaire :

- a. est élu par le conseil d'administration ;
- b. est responsable de la préparation et de la conformité des procès-verbaux des réunions de l'Association ; et
- c. a toute autre responsabilité que lui délègue le conseil d'administration.

Dispositions finales

32. Exercice financier

- a. L'exercice financier de l'Association est du 1er avril au 31 mars.
- b. Dépenses non autorisées : toute dépense non autorisée par le budget et non autorisée par le CA entraîne la responsabilité personnelle de celui ou celle qui l'a faite ou permise.

33. Signataires

La présidence, la vice-présidence, le trésorier, le secrétaire et la direction générale sont les signataires autorisés de l'Association.

34. Amendement

Les statuts de l'Association ne peuvent être modifiés que par une résolution à une assemblée générale adoptée par les deux tiers des membres présents. Toute proposition de modification aux statuts et règlements de l'Association doit être distribuée à tous les membres de l'Association au moins 15 jours civils avant la date de l'assemblée générale où ladite proposition sera prise en considération.

35. *Procédures d'assemblée*

Les procédures d'assemblée en vigueur sont celles de la dernière édition du Code Morin, sous réserve de toute disposition contraire des Statuts et règlements.

36. *Entrée en vigueur*

Les présents Statuts et règlements généraux sont les seuls en existence pour l'Association communautaire francophone de Saint-Jean. Ils ont été amendés le 19 juin 2014 à Saint-Jean, Terre-Neuve-et-Labrador.